

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 10967

Numéro SIREN : 833 708 217

Nom ou dénomination : A9E

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2019 sous le numéro de dépôt 12722

A9E

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONELLE

SIEGE SOCIAL : 6, Rue Raymond Poincaré

92380 Garches

RCS NANTERRE 833 708 217

**APPORTS EN NATURE
EFFECTUES PAR Monsieur Arthur PORRE**

A LA SOCIÉTÉ A9E

=====

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR L'EVALUATION EN NATURE
ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE
l'article L.223-33 et L.223-9
DU CODE DE COMMERCE**

DOSSIER PRESENTE PAR

SASU DCYL AUDIT

**SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision unanime des associés de la société SASU « A9E » en date du 3 Décembre 2018 concernant les apports de Monsieur Arthur PORRE.

Nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.223-33 et L.223-9-9 alinéa 1 du Code de Commerce.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, et à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée.

Le présent rapport aborde les points suivants :

- 1- Présentation de l'opération et description de l'évaluation,
- 2- Diligences et évaluation des apports en nature,
- 3- Conclusion.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'EVALUATION

1.1. Présentation des personnes concernées par l'opération envisagée

Les apports sont effectués par :

- Monsieur Arthur PORRE, agissant en sa qualité d'associé de la société.
Monsieur Arthur PORRE, né le 1er Juin 1989 à Saint Cloud, demeurant 6 rue Raymond Poincaré, 92380 Garches, de nationalité française, célibataire.

La société bénéficiaire des apports en nature est une SAS, qui présente les caractéristiques suivantes :

- Dénomination sociale : « A9E »
- Nombre d'associés : 1
- Capital social : 1 000 Euros composé de 1 000 actions de 1 Euro
- Siège social : 6 rue Raymond Poincaré, 92380 Garches
- Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés de Nanterre.

Objet social :

- Holding de participations ;
- Activité de conseil ;
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;
- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

1.2. Modalités juridiques

La société bénéficiaire des apports aura la propriété de ces derniers à compter du 17 Décembre 2018, date dudit rapport.

1.3. Description et évaluation des apports

La valeur nette des apports en nature s'élève à 114 900 Euros (cent quatorze mille et neuf cent Euros), correspondant à :

- 383 parts sociales de la SAS AVOLTA PARTNERS, sis au 33, Rue Lafayette – 75009 Paris, immatriculée au greffe de Paris sous le numéro 751 568 536 et évaluées à 114 900 € (cent quatorze mille et neuf cent euros).

1.4. Rémunération des apports

En contrepartie des apports évalués à 114 900 000 Euros, il sera attribué aux apporteurs des actions de la société bénéficiaire.

Pour ce faire, la société SASU « A9E » procédera ainsi à la création de 114 900 actions à leur valeur nominale, soit 1 Euro, au profit :

- de Monsieur Arthur PORRE pour 114 900 actions;

Il ne sera pas constaté de prime d'apport.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES PARTS SOCIALES

2.1. Travaux effectués

Nous avons procédé aux contrôles que nous avons estimés nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, afin d'apprécier la consistance et l'évaluation des apports.

Nos travaux ont consisté, pour l'essentiel à :

- Recueillir auprès de l'entreprise les éléments de compréhension de l'opération aux plans économique, juridique, fiscal et financier ;
- Nous assurer que les valeurs d'apport correspondent à la traduction chiffrée des bases et méthodes d'évaluation décrites ;

L'évaluation affichant une valeur globale de 114 900 Euros est composée de la valorisation des actions à hauteur de 114 900 Euros.

2.2. Commentaires

Cette opération s'apparente à un apport en nature ; les modalités retenues apparaissent donc appropriées.

A l'issue de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie susceptible d'affecter les valeurs individuelles ou la valeur globale des apports, telles qu'elles vous sont présentées.

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à 114 900 Euros (cent quatorze mille et neuf cent Euros) n'est pas surévaluée.

Fait à Paris, le 21 Décembre 2018

Pour **DCYL Audit**
Commissaire aux apports
Membre de la CRCC de Paris



Yaacov LASRY
Expert-comptable,
Commissaire aux comptes,
Membre de la CRCC de Paris